

Marseille,  
le 14 novembre 2024

Destinataire(s) :

- Présidents des commissions régionales de Nage avec Palmes
- Présidents de clubs
- Entraîneurs de clubs

**Objet : Mise à jour règlementaire des catégories sur IntraNAP**

Mesdames et messieurs les présidents de commissions régionales de Nage avec Palmes,

Mesdames et messieurs les présidents de clubs,

Mesdames et messieurs les entraîneurs de clubs

Chers collègues, chers amis

Comme vous le savez, le 25 novembre prochain, le règlement sportif spécifique NAP V2024-10 entrera en vigueur.

Ce dernier apporte notamment des modifications au niveau des catégories d'âge, et la création de la sous-catégorie 30+ (*voir page 7 du RSS NAP V2024-10 disponible sur IntraNAP*).

Les évolutions nécessaires à l'application de ces modifications règlementaires dans IntraNAP ont pris un peu plus de temps que prévu. Par ce courrier, je vous informe donc qu'au 25 novembre prochain, IntraNAP ne reflètera pas encore les modifications liées aux catégories d'âges. Ces évolutions interviendront début 2025.

Cela n'interférera en rien avec le fonctionnement d'IntraNAP, et vous serez en mesure d'effectuer vos engagements comme d'habitude. Cependant, tout ce qui touchera aux catégories d'âges ne sera pas à jour.

Cordialement,

**David CARTRON**

*Président de la Commission Nationale NAP - FFESSM*

